



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 11 septembre 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- monsieur Marcel Sarrazin, décédé le 22 août à l'âge de 74 ans;
- madame Gisèle Therrien, décédée le 29 août à l'âge de 76 ans;

ainsi qu'en mémoire des événements survenus le 11 septembre 2001.

RÉSOLUTION 2018-09-549 ORDRE DU JOUR

ATTENDU la situation exceptionnelle et urgente, le délai de soixante-douze heures prévu par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) pour la transmission du dossier au conseil municipal n'a pu être respecté;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir reçu toute information et documentation utiles à leur prise de décision, en être satisfait et reconnaissent la situation exceptionnelle et urgente;

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour par l'insertion, après le sujet 22, du suivant :

22.1 Approbation – Permis de rénovation – Décathlon – 2525, rue d'Annemasse – Zone C-3 405

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2018-09-550
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-067

La mairesse Madame Marlene Cordato invite la conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-067 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux enseignes.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1441-067, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2018-09-551
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1446-004

La mairesse Madame Marlene Cordato invite la conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1446-004 modifiant le Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures en ce qui a trait aux dispositions sur les enseignes.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1446-004, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2018-09-552
SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-019

La mairesse Madame Marlene Cordato invite la conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-019 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières aux enseignes.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-019, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2018-09-553
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2018 tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-554
RÈGLEMENT RV-1444-008 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé de son dépôt et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 21 août 2018;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1444-008 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait à l'exception d'obtenir un certificat pour certaines enseignes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-555
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-020 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-020 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-1 233-2.

Messieurs les conseillers François Côté et Jonathan Thibault font part de leur dissidence.

Adoptée avec dissidence.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2018-09-556
RÈGLEMENT RV-1366-5**

Le projet de Règlement RV-1366-5 modifiant le Règlement RV-1366 sur la signalisation routière pour permettre le stationnement d'hiver de nuit est déposé.

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1366-5 modifiant le Règlement RV-1366 sur la signalisation routière pour permettre le stationnement d'hiver de nuit.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2018-09-557
RÈGLEMENT RV-1647**

Le projet de Règlement RV-1647 sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers est déposé.

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1647 sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers.

**RÉSOLUTION 2018-09-558
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 27 juillet au 16 août 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-559
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2018 montrant un total des activités de 5 652 703,84 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-560
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 23 août 2018 et révisée par le Service de la trésorerie le 27 août 2018, montrant un montant payable total de 536 651,30 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-561
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 10 OCTOBRE 2018 AU MONTANT DE
6 139 000 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 139 000 \$ qui sera réalisé le 10 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
RV-1169	10 200 \$
RV-1195	104 900 \$
RV-1218	110 900 \$
RV-1230	4 100 \$
RV-1232	1 100 \$
RV-1237	16 800 \$
RV-1243	33 200 \$
RV-1246	264 400 \$
RV-1252	57 300 \$
RV-1258	19 700 \$
RV-1260	61 600 \$
RV-1262	3 900 \$
RV-1263	35 500 \$
RV-1267	162 400 \$
RV-1320	50 900 \$
RV-1352	18 100 \$
RV-1360	108 400 \$
RV-1367	1 363 000 \$
RV-1374.1	37 500 \$
RV-1376.1	41 600 \$
RV-1386	28 400 \$
RV-1394	18 300 \$
RV-1397	28 100 \$
RV-1398	8 500 \$
RV-1399	26 700 \$
RV-1403.1	20 900 \$
RV-1409	102 400 \$
RV-1416	61 500 \$
RV-1420	606 600 \$
RV-1506	54 600 \$
RV-1520	24 400 \$
RV-1521	258 200 \$
RV-1534	31 300 \$
RV-1540	129 200 \$
RV-1543	37 400 \$
RV-1608	158 000 \$
RV-1609	215 000 \$
RV-1611	113 000 \$
RV-1624	275 000 \$
RV-1638	116 000 \$
RV-1639	320 000 \$
RV-1640	50 000 \$
RV-1642	950 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1608, RV-1609, RV-1624, RV-1639, RV-1640 et RV-1642, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

QUE les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1° les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 octobre 2018;

2° les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;

3° les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4° les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5° CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6° CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7° CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCC FERME PHY 10424
938 GRANDE ALLÉE
BOISBRIAND, QC
J7G 1W5

8° les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1608, RV-1609, RV-1624, RV-1639, RV-1640 et RV-1642 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-562
SOUMISSIONS – DÉNEIGEMENT ET DÉBLAIEMENT DES RUES,
TROTTOIRS ET PISTES CYCLABLES – CONTRAT 2018-1627-2**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le déneigement et le déblaiement des rues, trottoirs et pistes cyclables, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée 3865, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7	10 999 453,31 \$
9108-4566 Québec inc. / Les Entreprises Pesant 3793, chemin Leroux Mirabel (Québec) J7N 2Z6	11 112 597,41 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 5 septembre 2018;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 28 août 2018.

D'accepter l'offre de Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée au montant de 10 999 453,31 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le déneigement et le déblaiement des rues, trottoirs et pistes cyclables – Contrat 2018-1627-2, pour une période de sept ans, du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2025 avec possibilité de renouvellement de trois années additionnelles et optionnelles, prises séparément sans obligation pour la Ville de cumuler la totalité des trois années optionnelles.

Monsieur le conseiller François Côté fait part de sa dissidence.

Adoptée avec dissidence.

**RÉSOLUTION 2018-09-563
DÉPASSEMENT DU BUDGET PRÉVU AU POSTE DE DÉNEIGEMENT POUR
2018 (CONTRAT 2018-1627-2) – AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE
ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'affecter la somme de 75 131 \$ du surplus libre accumulé pour couvrir l'insuffisance du budget prévu au poste de déneigement pour l'année 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-564
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le conseiller Jean-François Hecq maire suppléant à compter du 12 septembre 2018 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Monsieur le conseiller François Côté fait part de sa dissidence.

Adoptée avec dissidence.

**RÉSOLUTION 2018-09-565
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 22 NOVEMBRE 2018 –
ORDRE DE VENDRE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'ordonner à la greffière de faire vendre à l'enchère publique les immeubles apparaissant sur l'état préparé par la trésorière selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour l'année 2017 et les années antérieures, en retirant les propriétés pour lesquelles un solde de 100 \$ n'a pas été payé et dont le recouvrement sera prescrit après 2018.

D'établir le 28 septembre 2018 comme date à laquelle les procédures de vente débiteront ainsi que le calcul des délais prescrits aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

DE tenir la vente à l'enchère publique le 22 novembre 2018 à 9 h 30 dans la salle du conseil à l'hôtel de ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-566
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 22 NOVEMBRE 2018 – LISTE
DES IMMEUBLES ET FRAIS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la trésorière à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère, pour taxes municipales non payées, en tout ou en partie, pour l'année 2017 et les années antérieures.

D'autoriser la trésorière à fixer les frais comme suit :

1° des frais de 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial par le Service du greffe;

2° tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;

3° sans restreindre la portée du paragraphe précédent, ces frais comprennent notamment :

- les frais de préparation de descriptions techniques;
- les frais de recherche de titres et de confirmation d'existence de personnes morales;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec.

D'autoriser la trésorière à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles sur lesquels toutes les taxes dues pour l'année 2017 et les années antérieures auront été payées avant l'enchère publique.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-567
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 22 NOVEMBRE 2018 –
MESURES ALTERNATIVES ET MANDAT AU PROCUREUR DE LA VILLE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la greffière à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes sur cet immeuble ainsi que tout immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation et tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe.

D'autoriser la greffière à mandater le procureur de la Ville pour tenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-568
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 22 NOVEMBRE 2018 -
MANDAT AU HUISSIER**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la greffière à mandater Jasmin Pirro, cabinet d'huissiers, comme officier chargé de la vente aux enchères, de la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Code de procédure civile (RLRQ, chapitre C-25.01), des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2017 et les années antérieures.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-569
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 22 NOVEMBRE 2018 -
AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE À ENCHÉRIR**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la trésorière, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Boisbriand, le montant des arriérés dus à la Ville et aux commissions scolaires, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées pour l'année 2017 et les années antérieures.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-570
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 22 NOVEMBRE 2018 -
INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À VILLE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser l'inscription des immeubles qui auront été adjugés à la Ville de Boisbriand immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées, sur les rôles d'évaluation et de perception.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-571
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 22 NOVEMBRE 2018 -
SIGNATURE DES ACTES RELATIFS À LA VENTE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tous les documents relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées pour l'année 2017 et les années antérieures.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, comme représentants de la Ville, ayant trait à la vente aux enchères pour taxes non payées, tout acte de vente final à la Ville des lots adjudgés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-572
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT SUR L'AVENUE DES
GRANDES-TOURELLES – LOT 5 462 075 – DEMANDE D'AUTORISATION**

ATTENDU que la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 5 462 075 inclut le projet de gestion des eaux pluviales et que ce projet, tel que soumis, ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur applicable aux travaux et dont la juridiction relève de la municipalité;

ATTENDU que le lot est situé à l'extérieur de l'aire retenue pour fin agricole ainsi qu'à l'extérieur de la zone inondable;

ATTENDU que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la firme Équipe Laurence et Consultants MESC à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau bâtiment et de gestion des eaux pluviales sur le lot 5 462 075 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue des Grandes-Tourelles.

D'obtenir du propriétaire 9169-9678 Québec inc. l'engagement de transmettre au ministère une attestation d'un ingénieur sur la conformité des travaux avec l'autorisation accordée lorsque ces travaux seront terminés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-573
ÉVALUATION DES SOUMISSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS –
GRILLE DE PONDÉRATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver les modifications faites au document adopté suivant la résolution 2018-05-324 et intitulé « ÉVALUATION DES SOUMISSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS – DESCRIPTION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION – ARTICLE 7 DU CAHIER DES CHARGES » pour tenir compte de l'entrée en vigueur du Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-574
POLITIQUE D'ACHAT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver la nouvelle Politique d'achat préparée par le Service de la trésorerie le 22 août 2018, conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle et au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-575
POLITIQUE CULTURELLE**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver la nouvelle Politique culturelle datée de septembre 2018, tel que soumise.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-576
SIGNALISATION – PASSAGE PIÉTONNIER**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'aménager un passage pour piétons du côté nord du boulevard de la Grande-Allée à l'intersection de l'avenue Cartier.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-577
PÊCHE SUR GLACE – HIVER 2018-2019 – RECONDUCTION DU PROJET**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE reconduire le projet d'encadrement de la pêche sur glace pour la saison hivernale 2018-2019 selon la procédure mise en place à la dernière saison et détaillée au rapport préparé par la responsable des relations avec les citoyens le 23 août 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-578
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – TERRAINS PRIVÉS VACANTS OU CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits identifiés à la liste du 21 août 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-579
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE – EMPRISES PUBLIQUES**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les emprises publiques identifiées à la liste du 24 août 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-580
COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL – COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE nommer les personnes suivantes membres du Comité sur la reddition de compte créé suivant le Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle, à compter des présentes jusqu'à la désignation de leur remplaçant, à savoir :

- Madame la conseillère Christine Beaudette au poste de présidente;
- Monsieur le conseiller Jonathan Thibault au poste de vice-président.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-581
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES SODARRID**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder une aide financière de 20 000 \$ pour soutenir l'offre de service de la Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-582
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
PROJET D'ENSEIGNES – HOMESSENSE MAISON – 3430, AVENUE DES
GRANDES-TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 22 août 2018 portant le numéro R-18-CU-3090, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes du commerce Homesense Maison situé au 3430, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails des enseignes, préparés par Enseignes Montréal Néon le 18 juin 2018.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le fond de l'enseigne murale face au stationnement du commerce soit repeint en rouge et que les réparations soient effectuées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-583
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – BELLE ET MINCE – 2000, COURS LE CORBUSIER,
BUREAU 207 – ZONE C-6 266**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 22 août 2018 portant le numéro R-18-CU-3092 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne murale de l'entreprise Belle et Mince située au 2000, cours Le Corbusier, bureau 207 dans la zone C-6 266 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et détails de l'enseigne, préparés par 1001 Visuels le 25 juillet 2018.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-584
APPROBATION D'UN DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –
DÉCATHLON – 2525, RUE D'ANNEMASSE – ZONE C-3 405**

ATTENDU la renonciation par chacun des conseillers au délai de 72 heures prévu à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme, conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de rénovation pour le commerce Décathlon situé au 2525, rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture préparé par David Smith Architecte, daté du 9 septembre 2018;
- simulations visuelles du bâtiment reçues le 1^{er} août 2018.

Le tout devant être conforme au concept architectural approuvé suivant la résolution 2018-08-533.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2018-09-585
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE
D’ENTENTE NO 43 - SIGNATURE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D’approuver le projet de lettre d’entente no 43 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4238 ayant trait à l’abolition du poste de préposé régulier à temps partiel à la bibliothèque au Service des loisirs.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l’assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite, prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2018-09-586
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE lever la séance à 20 h 55.

Adoptée